

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

OBJECTIFS :

- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- Appréhender l'environnement juridique de la législation sur les accidents du travail
 - Savoir gérer le formalisme des accidents du travail
 - Savoir maîtriser les enjeux pratiques

PUBLIC VISE

RRH -Juriste – Dirigeant

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREAMBULAIRES REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

4 h00 : la ½ journée

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel
Théorie : 40%
Pratique : 40%
Questions/échanges : 20%
Support de formation fourni au stagiaire
Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board
Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS
Avocat

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée
Certificat de réalisation
Evaluation de fin de formation

TARIF

850 € HT la demi-journée

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.
Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.
Pour toutes questions, merci de contacter Angélina JONCOUR au 02.98.43.00.50

PROGRAMME

Appréhender l'environnement juridique de la législation sur les accidents du travail

Quels sont les bénéficiaires de la législation sur les accidents du travail
Qu'est-ce qu'un accident du travail ?

Savoir gérer le formalisme des accidents du travail

Comment l'accident du travail est-il reconnu ?
Quelles sont les prestations versées en cas d'accident du travail ?

Savoir maîtriser les enjeux pratiques

Les droits et protection du salarié victime d'un accident du travail
Comment fonctionne la tarification du taux Accident de Travail ?

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation :
Angélina JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50
Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.
Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation
En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.
Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

CONTACT

Référent administratif de la formation
Angélina JONCOUR
avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50